



## ÉDITO



**Martine VIGNAU**  
Présidente  
du groupe UNSA

### Bon anniversaire le CESE !

A l'occasion d'une assemblée plénière exceptionnelle pour célébrer le 70ème anniversaire de l'inscription du CESE dans la Constitution, François Hollande a rappelé le rôle démocratique du CESE et des CESER dans un contexte de défiance à l'égard des institutions : « *la France peut être réunie au-delà de ses différences et même à partir d'elles car le CESE, c'est l'endroit où se rencontrent toutes les France qui font la France (...), toutes les générations et même tous les territoires avec les Conseils économiques et sociaux régionaux* ».

Le CESE a un rôle à jouer pour moderniser notre pays et les travaux en cours sur des sujets aussi importants que celui de l'évolution de la fonction publique ou le revenu citoyen sont fondamentaux pour faire avancer la réflexion. Mais le CESE se donne aussi pour ambition de mieux prendre en compte la dimension européenne dans ses travaux et de jouer un rôle moteur auprès de la société civile dans les états membres qui solliciteraient son aide.

## TRAVAUX

### Derniers avis adoptés

- La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable
- La coproduction à l'heure du numérique: quels risques et quelles opportunités pour le consommateur et l'emploi ?

### Actualités

- L'UNSA auditionnée sur le service civique
- Le CESE fête ses 70 ans d'inscription dans la Constitution

### Vie des CESER

- **Grand Est** : Une nouvelle convention TER
- **Auvergne-Rhône-Alpes** : Le CESER contribue au Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation

### NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC  
Attachée du groupe UNSA  
Tél. : 01.44.43.64.25  
Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

### SUIVEZ-NOUS



@unsa\_cese



CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# Derniers avis adoptés

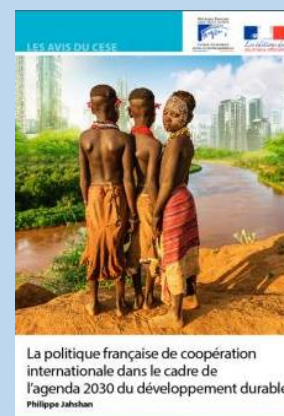
## La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

*Section des affaires européennes et internationales*

Cet avis prend une acuité particulière au moment où notre pays doit réexaminer et adapter les priorités de sa politique de coopération et de développement international. Le défi est immense car il s'agit de faire converger l'ensemble des pays de la planète vers un modèle de développement où la croissance économique serait indissociable de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement.

Parmi les recommandations formulées dans l'avis, l'UNSA retient tout particulièrement celle qui souligne la nécessité de faire du développement durable un véritable projet politique et par conséquent de bâtir un consensus national autour de la politique de coopération au développement durable. Il est essentiel de faire de la feuille de route des Objectifs de développement durable (ODD) et de la COP 21 un complément indispensable à la diplomatie et aux enjeux de sécurité et de défense français. Ainsi, il serait pertinent d'instaurer un ministère de plein droit, chargé de la coopération internationale pour le développement durable, et de repositionner le Commissariat général pour le Développement durable sous l'autorité du Premier ministre, avec un mandat de coordination interministérielle et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-politique-francaise-de-cooperation-internationale-dans-le-cadre-de-l-agenda-2030-du-developpement-durable>



## La coproduction à l'heure du numérique: quels risques et quelles opportunités pour le consommateur et l'emploi ?

*Section des activités économiques*

L'implication du consommateur dans la production n'est pas nouvelle, mais l'arrivée du numérique en modifie les paramètres, accélère, voire « disruptive » nos modèles économiques et sociaux et leurs segmentations : consommateur/producteurs, créateur/prescripteur, salariés/individuels, et fait apparaître une nouvelle valeur économique : la donnée.

Se saisir de cette nouvelle économie, nécessite des infrastructures adaptées tant en haut débit qu'en relais pour les personnes plus éloignées d'un usage aisé et sécurisé. De plus, l'accent doit être mis sur la formation initiale bien sûr et ce dès le plus jeune âge, mais aussi tout au long de la vie, car les langages de codes évoluent et plus encore l'approche systémique qui en découle. Dans un objectif de justice fiscale et d'accès à tous, la DGCCRF doit formuler des priorités sur ce type d'investigation, et les régulations à apporter. L'UNSA soutient la nécessité d'établir un véritable statut juridique européen de la plateforme numérique et permettre ainsi une fiscalité européenne et/ou nationale appropriée.

<http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/la-coproduction-l-heure-du-numerique-quels-risques-et-quelles-opportunités-pour-le-consommateur-et-l-em>

## L'AGENDA DES PLENIERES

**23 novembre**

### L'agroécologie

*Agriculture, pêche et alimentation*

**13 décembre**

### Les mécanismes d'évitement fiscal et leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

*Economie et des finances*

**13 décembre**

### Vers une bioéconomie durable

*Environnement*

**14 décembre**

### La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

*Affaires sociales et santé*

*Travail et emploi*

Retrouvez l'agenda complet :

<http://www.lecese.fr/agendas?mini=agenda-details%2F2016-W37&type=28>

## L'UNSA auditionnée sur le service civique par la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Dans le cadre de la préparation de l'étude « *Service civique : Quel bilan ? Quelles perspectives ?* », la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques a organisé une table ronde réunissant les organisations syndicales. L'UNSA y était représentée par Émilie Trigo, secrétaire nationale en charge de l'international, de l'Europe et des jeunes.



Après avoir rappelé que l'UNSA est favorable à ce dispositif, il a été précisé que le risque principal est celui de la substitution à l'emploi : un service civique ne doit pas être un nouveau contrat de travail déguisé et réservé aux jeunes. C'est d'ailleurs ce qui avait déjà été affirmé suite à l'adoption de la loi égalité citoyenneté : « *L'UNSA restera très vigilante pour qu'aucun agrément de service civique ne soit délivré pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail* ». D'autre part, la baisse générale des subventions attribuées aux associations, principales partenaires proposant des missions et un accompagnement dans le cadre de services civiques, risque d'être un frein au développement de ceux-ci. Dans un second temps, l'UNSA a listé quelques propositions pour assurer un service civique de qualité :

- développer la communication auprès des jeunes et des structures d'accueil sur le sens et les composantes du service civique,
- permettre la mixité sociale et la mixité de genre,
- proposer des missions d'intérêt général,
- être une expérience que plusieurs jeunes peuvent vivre ensemble, éventuellement avec des temps de vie en collectivité permettant la dynamique de groupe et la socialisation,
- toucher tous les jeunes, particulièrement ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs traditionnels,
- former l'ensemble des partenaires susceptibles d'accompagner un jeune en service civique et reconnaître le statut de tuteur,
- veiller à l'individualisation des parcours et à ce que le jeune ait une place active dans la construction de son projet personnel.

Voir l'interview d'Émilie Trigo : <http://www.lecese.fr/content/table-ronde-avec-6-representantes-dorganisations-syndicales-de-salariees-service-civique>



Le CESE a fêté le 28 octobre le 70ème anniversaire de son inscription dans la Constitution, consécration de son rôle et de sa légitimité. Devant le Président de la République, Patrick BERNASCONI, Président du CESE, a fait le point sur l'estime, l'intérêt et la considération qui lui sont portés ainsi que sur son utilité démocratique. Le CESE, institution indispensable à la cohésion de notre société et à la capacité de créer du « vivre ensemble » du « faire ensemble », constitue une petite France où sont représentés des millions de concitoyens de métropole et d'Outre mer. Eclairer les décisions des pouvoirs publics est la principale responsabilité du CESE. Facilitateur d'expression citoyenne, le CESE doit se saisir des pétitions citoyennes dès lors qu'elles réunissent 500 000 signataires. Mais il existe des pétitions plus modestes, moins importantes qui mériteraient d'être prises en charge car elles alertent également sur des préoccupations de la société. Aussi l'assemblée de la société organisée rassemblée au CESE doit pouvoir traduire collectivement les expressions individuelles des citoyens. C'est le nouveau défi que se lance la 3<sup>ème</sup> assemblée de la République pour l'année à venir. Repris dans l'intervention du Président de la République, ce dernier propose d'aller plus loin en créant un droit à la participation citoyenne dont le CESE serait le garant.

Voir le discours de F. Hollande : <http://www.lecese.fr/content/70eme-anniversaire-de-l-inscription-du-conseil-economique-dans-la-constitution>

# Vie des CESER

## CESER Grand Est – Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

### Une nouvelle convention TER

**Les transports représentent le premier budget des Régions. La réforme territoriale accélère la renégociation des conventions pour l'exploitation des TER. Le Grand Est est la première région à fusionner les trois anciennes conventions en une seule, avec l'objectif d'une signature avant la fin de l'année.**

Pour l'UNSA, il s'agit d'un exercice compliqué puisqu'en l'état des connaissances par la Région Autorité Organisatrice (AO) des besoins de déplacements sur son nouveau et immense territoire, en l'absence d'un schéma régional des Infrastructures et dans l'attente du SRADETT, la SNCF se trouve en situation de co-construction plus que de simple opérateur répondant à un appel d'offres. A ce titre la clause de revoyure à 2 ans préconisée par le CESER nous semble trop courte. La reprise par la région de trois lignes de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) complique singulièrement l'équilibre financier.

L'UNSA exprime son inquiétude concernant la Région de vouloir geler sa contribution sur la période de la convention tout en demandant une nette augmentation des services. L'UNSA s'inquiète également du sous-investissement pour l'entretien de l'infrastructure. L'Etat ne joue pas son rôle et la Région n'a pas les moyens de s'y substituer. Pour l'UNSA, la région doit disposer de ressources fiscales dynamiques dédiées aux transports. L'enjeu primordial de cette convention doit être la prise en compte de l'intermodalité. Avec ses nouvelles compétences d'AO de toutes les mobilités, la Région doit assurer la complémentarité de tous les modes de transports.

<http://ceser-grandest.eu/IMG/pdf/160919-ceser-grandest-contribution-future-convention-ter-2.pdf>



## CESER Auvergne – Rhône-Alpes



### **Le CESER contribue au Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation.**

*Par Fabien Cohen Aloro, conseiller UNSA*

Après avoir vécu la fusion de deux « Conseil Economique Social Environnemental Régional », ceux d'Auvergne et de Rhône Alpes, ayant entraîné un certain nombre de changements dans la composition, l'organisation et la répartition des conseillers (aujourd'hui 197 membres dont 4 pour l'UNSA), nous nous sommes très vite remis tous ensemble au travail. La loi NOTRE a renforcé la compétence du développement économique en confiant à la Région le soin d'élaborer un SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes représente 3,3 millions d'emplois, c'est la première région touristique de France, elle comporte des pôles d'activités majeures dans certains secteurs : chimie, plasturgie, décolletage et l'ensemble des secteurs y est représenté. La nouvelle Région a organisé une concertation territoriale et une concertation des acteurs régionaux (Syndicats patronaux, Syndicats de salariés, Chambres consulaires régionales, etc.). Elle a également demandé au CESER une contribution pour éclairer le débat et aider les élus régionaux à prendre une décision à la mi-décembre.

Le travail du CESER, s'est organisé autour de 3 questions :

- Atouts forces/faiblesses de la nouvelle Région et quelles nouvelles opportunités ?
- Quelle ambition pour Auvergne-Rhône-Alpes sur le thème du développement économique ?
- Quel rôle la Région doit-elle jouer par rapport au développement économique ? Et quelles attentes de la société civile ?

Les orientations du SRDEII, à ce jour, tournent autour de 3 piliers au service de l'attractivité et de l'emploi :

- I. Dans les entreprises : la compétitivité, les projets d'investissement et de développement.
- II. Dans les filières et les secteurs domaines d'excellence.
- III. Dans les territoires.

Ces trois piliers s'appuyant en transversalité sur la coopération internationale, transfrontalière et Europe et sur une politique d'orientation - emploi – formation. Notre travail s'est porté sur une vision d'un développement équilibré, d'une opportunité à saisir pour exprimer une ambition régionale, au bénéfice d'un développement équilibré des territoires. Le SRDEII va définir la feuille de route de notre Région pour 5 ans en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'investissement immobilier et de l'innovation, ainsi que des orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Elle comportera un volet dédié à l'économie sociale et solidaire. De plus, le poids économique de l'agriculture et du tourisme sera intégré dans le périmètre du SRDEII.